



Unis pour l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

3-4 décembre 2026, Genève

Stratégie 2024-2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration

(Résolution 2 du Conseil des Délégués de 2024)

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Octobre 2026

FR

CD/26/12
Original : anglais
Pour information

Document établi par

la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Comité international de la Croix-Rouge, en consultation avec les membres du Groupe de haut niveau sur la migration, le Groupe de travail mondial sur la migration et d'autres Sociétés nationales qui mettent en œuvre la Stratégie du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Stratégie 2024-2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration

RÉSUMÉ

La résolution 2 du Conseil des Délégués de 2024 invite le Groupe de haut niveau sur la migration à faire rapport au Conseil des Délégués de 2026 sur les résultats obtenus par les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) dans la mise en œuvre de la *Stratégie 2024-2030 du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration* (« Stratégie relative à la migration » ou « Stratégie »). En réponse à cette invitation, le présent rapport donne un aperçu des progrès accomplis et des défis rencontrés au cours des deux premières années de mise en œuvre et ne propose pas de nouvelle résolution.

La mise en œuvre de la Stratégie relative à la migration s'inscrit dans un contexte de plus en plus complexe et contraignant pour les personnes migrantes¹, caractérisé par des besoins humanitaires croissants, des politiques migratoires toujours plus restrictives et un rétrécissement de l'espace humanitaire. Si la migration est depuis longtemps un sujet extrêmement sensible sur le plan politique, la dynamique en cours est aggravée par une forte diminution des financements humanitaires, des risques accrus d'instrumentalisation et/ou d'entrave à l'aide humanitaire, un nombre croissant de personnes migrantes se retrouvant piégées dans des situations de vulnérabilité qui nécessitent une attention urgente.

Dans ce contexte, la Stratégie relative à la migration s'est révélée d'une grande pertinence en tant que cadre de référence commun apportant une orientation, une cohérence et une base commune pour l'action au sein du Mouvement. Les progrès sur le terrain de la mise en œuvre sont bien engagés. Les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), avec le soutien de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), fournissent des services essentiels, renforcent les efforts de protection et intensifient leur engagement dans des activités de résilience et d'inclusion dans divers contextes de migration, y compris le long des routes migratoires. Des outils clés, notamment le Plan d'action global, le Plan de suivi et la Boîte à outils pour la mise en œuvre, ont favorisé la mise en œuvre initiale, tandis que la nouvelle Plateforme mondiale sur la migration et les déplacements vise à renforcer la mobilisation des ressources afin de permettre aux Sociétés nationales de poursuivre la concrétisation de la Stratégie.

La Stratégie a également contribué à une approche plus unifiée du Mouvement en favorisant une compréhension commune des rôles respectifs, en reconnaissant la diversité et la complémentarité de ses composantes comme des atouts uniques, en renforçant la collaboration avec les pouvoirs publics et en favorisant une diplomatie humanitaire plus cohérente.

Dans le même temps, des lacunes importantes subsistent. La mise en œuvre reste inégale selon les régions et les Sociétés nationales, avec des défis à relever pour améliorer la qualité

¹ Conformément à la [Politique de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative à la migration](#) (2009), le Mouvement décrit les « migrants » comme des personnes qui fuient ou quittent leur lieu de résidence habituel pour se rendre ailleurs – généralement à l'étranger – en quête de possibilités ou de perspectives meilleures et plus sûres. Ce terme englobe, notamment, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les migrants apatrides, les travailleurs migrants et les migrants que les pouvoirs publics considèrent comme étant en situation irrégulière. Cette description a été confirmée dans la Stratégie du Mouvement relative à la migration.

et la cohérence des services, renforcer les approches de protection, promouvoir l'inclusion et la participation effective et assurer une coordination et une coopération transfrontières plus systématiques. Les contraintes liées aux capacités, les ressources limitées et en baisse, ainsi que des environnements opérationnels de plus en plus contraignants continuent de peser sur l'ampleur et la pérennité de la réponse du Mouvement.

Le présent rapport souligne la nécessité de maintenir et de renforcer l'engagement en faveur de la mise en œuvre au sein de toutes les composantes du Mouvement. Il appelle à un soutien renforcé des Sociétés nationales, à un investissement accru dans les capacités opérationnelles de base et dans la diplomatie humanitaire, à un renforcement de la coordination et de l'harmonisation, ainsi qu'à une intensification des efforts pour placer les personnes migrantes au cœur de l'action du Mouvement. Il sera essentiel de veiller à la création de conditions favorables et à la mise en place d'un soutien durable de la part des autorités et des partenaires pour faire respecter les principes humanitaires et répondre efficacement aux besoins des personnes migrantes.

Les recommandations qui figurent à la fin de ce rapport définissent les actions prioritaires pour la prochaine phase de mise en œuvre de la Stratégie relative à la migration (2027-2028), l'accent étant mis sur le renforcement des effets, de la cohérence et de la durabilité de la réponse du Mouvement.

1) INTRODUCTION

On estimait à environ 304 millions le nombre de migrants internationaux dans le monde², soit 3,7 % de la population mondiale, et 41,6 millions de personnes étaient recensées comme réfugiés à la fin de l'année 2025³. S'ils donnent une idée de l'ampleur de la mobilité humaine, ces chiffres ne dressent pas un tableau complet : de nombreux migrants ne sont pas pris en compte dans les statistiques officielles en raison de leur situation irrégulière ou de leur absence de papiers, et leurs besoins ainsi que leurs vulnérabilités restent souvent méconnus. De plus, des millions d'autres personnes sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays⁴, ce qui illustre encore davantage l'ampleur et la complexité des dynamiques de mobilité humaine.

Les raisons qui poussent les personnes à quitter leur foyer sont diverses, tout comme les expériences vécues par les personnes migrantes sont très variées. Si nombre d'entre elles parviennent à s'établir dans de nouvelles communautés, d'autres se heurtent à des difficultés considérables au cours de leur parcours et après leur arrivée dans les pays d'accueil et de destination. Ces difficultés sont au cœur de l'action du Mouvement, qui apporte un soutien fondé sur des principes aux personnes migrantes tout au long de leur parcours et collabore avec les communautés d'accueil dans le cadre d'une approche globale. Si les États assument la responsabilité première de protéger les droits et la dignité de toutes les personnes se trouvant sur leur territoire et relevant de leur juridiction, la migration est devenue un domaine central et en pleine expansion de l'action humanitaire menée par le Mouvement, en raison des risques auxquels se heurtent de nombreuses personnes migrantes, ainsi que de la valeur ajoutée et des atouts complémentaires que présente l'action du Mouvement.

Les personnes en situation de déplacement entreprennent des parcours plus longs et plus dangereux, empruntant des itinéraires complexes, changeants et parfois circulaires, où les risques peuvent évoluer à chaque étape. Ces parcours sont rendus encore plus complexes du fait du rétrécissement de l'espace humanitaire et des coupes budgétaires drastiques à l'échelle mondiale, qui limitent l'accès à la protection, aux services et à l'aide le long des routes

² Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2026) [L'état de la migration dans le monde 2026](#).

³ Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) (2026) [UNHCR Global Trends report 2025](#).

⁴ Tout en reconnaissant les liens qui peuvent exister entre les déplacements à l'intérieur du pays et les mouvements transfrontières, ainsi que la nécessité qui en découle d'apporter une réponse globale et coordonnée, la Stratégie relative à la migration et le présent rapport intérimaire se concentrent principalement sur les risques et les vulnérabilités associés au contexte de la migration.

migratoires. En conséquence, nombre de personnes migrantes font face à des risques inacceptables et évitables, notamment la mort, des disparitions, des violences et des abus, la discrimination et l'exclusion des services essentiels⁵.

Le Mouvement demeure profondément préoccupé par le fait que ces risques continuent d'augmenter, atteignant des niveaux alarmants. Cette situation a des conséquences importantes non seulement pour les personnes migrantes, mais aussi pour les communautés d'accueil, qui sont souvent les premières à répondre aux besoins immédiats malgré des ressources limitées.

L'environnement est de plus en plus marqué par la sécurisation et la politisation de la migration, avec des politiques gouvernementales qui privilégient le contrôle des frontières, l'externalisation et les retours au détriment de la protection et de l'assistance. Ces dynamiques influencent également les débats menés au sein des principaux processus politiques relatifs à la migration et aux déplacements, notamment le Forum mondial sur les réfugiées, les Consultations sur la réinstallation et les voies complémentaires et le Forum d'examen des migrations internationales. Alors que ces instances continuent d'évaluer les progrès accomplis au regard des engagements mondiaux et offrent d'importantes possibilités de mobilisation, les considérations humanitaires, de protection et de droits de l'homme occupent une place de moins en moins importante dans les discussions et les résultats, une attention croissante étant accordée aux mesures visant à réduire ou à prévenir la migration. Ce phénomène ralentit à son tour les progrès en matière de renforcement de la protection des personnes migrantes et aggrave encore leurs vulnérabilités et leur exposition aux risques.

Dans ce contexte, il est important de souligner que nombre de personnes migrantes apportent une contribution positive aux communautés dans lesquelles elles vivent – comme le reconnaissent les Objectifs de développement durable – en stimulant la croissance économique, en encourageant l'esprit d'entreprise et en favorisant l'innovation et l'échange de connaissances. Cependant, leur accès à ces possibilités reste limité, car des voies sûres et régulières ne sont pas toujours disponibles et l'accès à un statut de résident légal est de plus en plus remis en cause. L'installation à long terme et l'intégration sont trop souvent considérées comme des défis plutôt que comme des opportunités. Lorsque les personnes migrantes bénéficient d'un soutien et d'une protection efficaces – notamment grâce à l'accès à des mécanismes de protection, à des services, à des informations et à des possibilités d'inclusion –, elles sont mieux à même de contribuer à la résilience individuelle et communautaire et de la renforcer, tant dans les pays d'origine que dans les pays de transit et de destination.

Actuellement, 165 Sociétés nationales soutiennent les personnes migrantes et les personnes déplacées dans le monde entier⁶. Grâce à leur présence locale permanente et à leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics, les Sociétés nationales comptent souvent parmi les premiers – et parfois les seuls – acteurs à fournir des services d'assistance et de protection le long des routes migratoires, notamment dans des zones frontalières difficiles d'accès et sensibles. Leur proximité des communautés et leur action sur le terrain dans les pays d'origine, de transit et de destination confèrent au Mouvement une position unique qui lui permet de fournir une aide humanitaire fondée sur des principes, d'assurer la continuité de la prise en charge le long des routes et de produire des données factuelles à partir des opérations afin d'éclairer les processus d'élaboration des politiques et de plaider⁷. La reconnaissance croissante, dans les débats internationaux, de l'importance des approches fondées sur les itinéraires empruntés

⁵ Une étude récente menée par les Sociétés nationales dans trois régions, en collaboration avec le Laboratoire mondial sur la migration, souligne que les violences sexuelles et fondées sur le genre figurent parmi les risques les plus courants rencontrés, en particulier pour les femmes et les enfants séparés de leur famille.

⁶ Ces données proviennent de la Base de données et système de compte rendu à l'échelle de la Fédération (FDRS), de la planification unifiée et de l'enquête de référence 2026.

⁷ Cette proximité opérationnelle explique également le niveau élevé de confiance dont jouissent les Sociétés nationales auprès des personnes migrantes et des communautés d'accueil, comme le met en évidence [une étude](#) du Laboratoire mondial sur la migration, qui souligne que la confiance est un facteur essentiel à l'efficacité de l'action humanitaire.

et de l'action dirigée au niveau local souligne encore davantage la pertinence des efforts du Mouvement.

Dans ce contexte, la Stratégie relative à la migration offre un cadre complet pour guider l'action du Mouvement dans ce domaine. Elle promeut une approche coordonnée, centrée sur les personnes et fondée sur des principes, reliant l'aide humanitaire le long des routes migratoires à un soutien à plus long terme en faveur de la résilience, de l'inclusion et de la protection.

2) CONTEXTE

Comme indiqué dans la Stratégie relative à la migration, la responsabilité de sa mise en œuvre incombe à toutes les composantes du Mouvement. Les Sociétés nationales, la Fédération internationale et le CICR sont individuellement responsables de l'intégration du contenu de la Stratégie dans leurs propres stratégies, plans et programmes de formation aux niveaux local, national, régional et mondial, en fonction de leurs mandats, rôles, responsabilités et domaines de compétence respectifs.

Le Groupe de haut niveau sur la migration et le Groupe de travail mondial sur la migration supervisent la mise en œuvre de la stratégie et sont chargés de veiller à ce que celle-ci soit rendue opérationnelle, notamment en mobilisant les efforts des composantes du Mouvement. Le Laboratoire mondial sur la migration, s'il a joué un rôle clé dans l'élaboration de la Stratégie relative à la migration, a depuis concentré ses efforts sur la mise en œuvre de la Stratégie, par le biais de projets de recherche conjoints portant sur des thèmes d'une importance cruciale pour les programmes et les actions de plaidoyer du Mouvement liés à la migration.

Le présent rapport s'appuie sur des données ainsi que sur des consultations menées tout au long de l'année 2026 :

- Dans le cadre du dispositif de suivi et d'évaluation, une enquête sur les migrations et les déplacements a été menée auprès des Sociétés nationales au début de l'année 2026 afin d'établir un niveau de référence pour la mise en œuvre et de recenser les principaux défis et priorités (« enquête de référence »)⁸.
- Ces données ont été complétées par celles provenant de la planification unifiée et de la Base de données et système de compte rendu à l'échelle de la Fédération (FDRS), ainsi que par des rapports et études de cas pertinents rassemblés durant la période de mise en œuvre.
- Ce rapport s'appuie également sur les discussions menées au sein du Groupe directeur du Groupe de travail mondial sur la migration en avril et mai 2026, sur les résultats de la réunion du Groupe de haut niveau sur la migration tenue en avril 2026, ainsi que sur les consultations mondiales menées auprès des Sociétés nationales en mai 2026.

3) ANALYSE ET PROGRÈS RÉALISÉS

Afin de guider la mise en œuvre, le Groupe de haut niveau sur la migration, avec le soutien du Groupe de travail mondial sur la migration, a élaboré le Plan d'action global⁹ et le Plan de suivi¹⁰. La Fédération internationale, le CICR et les Sociétés nationales participantes ont

⁸ Au total, 95 Sociétés nationales de toutes les régions ont participé à cette enquête, le plus grand nombre de réponses provenant de la région Europe et Asie centrale.

⁹ Le Plan d'action global pour 2025-2026 définit des priorités clés, notamment : 1) sensibiliser à la stratégie, 2) mettre en avant l'action du Mouvement et sa valeur ajoutée dans le domaine de la migration, 3) intégrer le contenu de la Stratégie dans les stratégies et plans des Sociétés nationales, 4) renforcer la coopération transfrontière, 5) promouvoir une participation constructive, 6) renforcer les capacités des Sociétés nationales de mettre en œuvre la Stratégie, 7) assurer le suivi, l'évaluation, le compte rendu et l'apprentissage lors de la mise en œuvre de la Stratégie et 8) soutenir la mobilisation des ressources.

¹⁰ Pour de plus amples informations sur le suivi, voir la section 5 du présent rapport, intitulée *Mise en œuvre et suivi*.

élaboré conjointement des outils complémentaires¹¹ destinés à aider les Sociétés nationales dans le déploiement de la Stratégie, pour intégration dans la Boîte à outils pour la mise en œuvre.

Afin de favoriser la mobilisation de ressources durables, la Fédération internationale a mis en place la Plateforme mondiale sur la migration et les déplacements (Plateforme) dans le but d'offrir aux Sociétés nationales un mécanisme plus solide, plus prévisible et mieux coordonné permettant de mobiliser des financements internationaux en faveur de leurs activités de mise en œuvre de la Stratégie relative à la migration¹².

A) RÉAFFIRMER LA PERTINENCE DE LA STRATÉGIE DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

La mise en œuvre s'inscrit dans un contexte marqué par le rétrécissement de l'espace humanitaire, des politiques migratoires restrictives, des besoins croissants et d'importantes contraintes de financement, qui continuent de déterminer les priorités et de limiter les interventions. Les Sociétés nationales font face à une pression croissante due à l'augmentation des besoins, à des financements à court terme et limités, ainsi qu'à des relations transactionnelles avec les donateurs, ce qui a des conséquences en termes de durabilité et de portée. Dans ce contexte, la stratégie relative à la migration s'est révélée d'une pertinence et d'une valeur ajoutée encore plus grandes : en tant que fondement solide et cadre englobant les atouts de chaque composante du Mouvement, elle assure la cohésion du Mouvement autour d'un objectif commun et de principes partagés.

À ce titre, la Stratégie a renforcé une compréhension commune du rôle du Mouvement¹³, ce qui permet aux Sociétés nationales de se positionner avec davantage d'assurance dans des contextes restrictifs et politisés, en soulignant l'importance d'une approche humanitaire fondée sur des principes. Elle a également contribué à renforcer la collaboration avec les pouvoirs publics, notamment à travers le rôle d'auxiliaire des Sociétés nationales.

La Stratégie a fourni aux Sociétés nationales un fondement commun et une orientation claire pour intégrer la migration dans leur planification stratégique, renforçant ainsi leur action dans ce domaine¹⁴. De nombreuses Sociétés nationales ont souligné la valeur ajoutée d'une stratégie convenue conjointement à l'échelle du Mouvement, servant de base à l'harmonisation interne, notamment entre le siège et les sections.

La Stratégie a été présentée et examinée au niveau mondial et, plus important, au niveau régional, notamment lors des réunions en ligne et en présentiel des réseaux régionaux chargés des questions de migration¹⁵. Ces discussions ont permis aux Sociétés nationales non seulement de se familiariser avec les objectifs stratégiques et les catalyseurs de la Stratégie, mais aussi de mieux comprendre comment les mettre en œuvre dans leurs

¹¹ Parmi les outils qui ont été mis au point ou qui sont en cours d'élaboration, on peut citer : [une formation en ligne sur l'approche du Mouvement en matière de migration](#) (disponible en anglais, français, espagnol et arabe), un outil d'évaluation des capacités des Sociétés nationales, des orientations sur l'intégration de la migration dans la planification stratégique, des directives opérationnelles à l'intention des Sociétés nationales concernant leur engagement dans les activités liées au retour, ainsi que le lancement d'une [communauté de pratique](#).

¹² La [Plateforme](#) a pour objectif de mobiliser 500 millions de francs suisses d'ici à 2030 afin de venir en aide à 100 millions de personnes, 75 % de l'ensemble des ressources devant être allouées aux activités menées au niveau national.

¹³ Selon l'enquête de référence de 2026, la contribution la plus importante de la Stratégie relative à la migration au travail des Sociétés nationales en matière de migration a été d'indiquer une position claire du Mouvement pour guider notre orientation. Parmi les nombreuses autres valeurs ajoutées recensées, le renforcement des efforts en matière de diplomatie humanitaire et le soutien à la collaboration transfrontière venaient en tête du classement. En revanche, le soutien apporté à l'élaboration d'outils, à la communication externe et à la mobilisation des ressources est perçu comme plus faible ou moins systématique, en particulier dans les régions Asie-Pacifique et Amériques.

¹⁴ Parmi les Sociétés nationales ayant répondu à l'enquête de référence de 2026, 81 % ont indiqué avoir intégré la migration dans leur planification stratégique.

¹⁵ Les réseaux régionaux chargés des questions de migration, composés de coordonnateurs dédiés à la migration de toutes les composantes du Mouvement et généralement coprésidés par deux Sociétés nationales d'une même région (à tour de rôle), contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie à travers des discussions entre pairs portant sur les dilemmes et les plans d'action spécifiques à la région.

contextes respectifs. Les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale ont ainsi pris des mesures initiales pour faire connaître la Stratégie et sa valeur ajoutée au sein du Mouvement, et pour renforcer le positionnement externe et la communication autour de l'approche du Mouvement fondée sur des principes et ses priorités stratégiques en matière de migration.

B) RAPPORT SUR L'OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : SERVICES ESSENTIELS

Tous les migrants ont un accès sûr, digne et effectif aux services essentiels, y compris à travers l'assistance humanitaire, à toutes les étapes de leur parcours.

Les Sociétés nationales continuent de faire preuve d'un engagement opérationnel fort dans la fourniture de services essentiels aux personnes migrantes dans toutes les régions. L'enquête de référence de 2026 confirme que la vaste majorité des Sociétés nationales fournit une assistance humanitaire à toutes les personnes migrantes, indépendamment de leur statut, ce qui traduit une approche cohérente, fondée sur les besoins et sur des principes. Dans toutes les régions, la distribution de vivres et d'eau, d'articles non alimentaires, la diffusion d'informations et le soutien psychosocial sont systématiquement classés parmi les services essentiels les plus largement fournis aux personnes migrantes.

Cette présence opérationnelle couvre différentes étapes de la migration. Les Sociétés nationales fournissent des services essentiels aux personnes migrantes non seulement lorsqu'elles sont en transit, mais aussi à leur arrivée dans les pays de destination et lors de leur retour. Dans certains cas, la fourniture de services aux personnes migrantes, qui peuvent ne pas être rentrées volontairement dans leur pays, a posé d'importants dilemmes pour les Sociétés nationales quant à la décision de se mobiliser ou non et dans quelle mesure, tandis que dans d'autres cas, cette action a également permis de renforcer leur collaboration avec les autorités (voir ci-après le rapport sur l'objectif stratégique 3 : Protection).

Le système des points de services humanitaires (PSH) constitue un moyen important de fournir des services essentiels dans le respect des principes. Dans certaines zones reculées, les PSH sont souvent les seuls services accessibles. Toutefois, leur utilisation reste inégale d'une région à l'autre¹⁶. Parallèlement à l'extension de la couverture, une attention accrue est accordée au renforcement de la qualité et de la cohérence des services fournis dans ces points de services humanitaires.

Les partenaires du Mouvement ont accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre d'approches fondées sur les itinéraires afin de garantir que les personnes en situation de déplacement bénéficient d'un accès sûr, digne et effectif à des services essentiels tout au long de leur parcours. En 2025, l'approche fondée sur les itinéraires a pris de l'ampleur dans les débats politiques internationaux, le Mouvement ayant joué un rôle important dans sa progression depuis son intégration dans la Politique relative à la migration de la Fédération internationale en 2009. S'appuyant sur les programmes antérieurs¹⁷, cette approche a été élargie et mise en œuvre grâce au lancement du Programme mondial pour les migrations fondé sur les itinéraires en 2021, qui a été prolongé en 2025 jusqu'à 2030.

En 2025¹⁸, dans le cadre de ce programme mondial, les Sociétés nationales d'Afrique, des Amériques, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont apporté une aide humanitaire

¹⁶ Selon l'enquête de référence de 2026, près de la moitié des Sociétés nationales ont indiqué qu'elles géraient des points de services humanitaires. Une part importante des Sociétés nationales qui ne gèrent pas de PSH se trouve dans la région Europe et Asie centrale ainsi que dans la région Asie-Pacifique.

¹⁷ Notamment le programme régional « Action pour les Migrants : assistance basée sur les itinéraires » (AMiRA) en Afrique (2018-2021) et le programme Mariposa Monarca dans les Amériques (2018).

¹⁸ Ce programme mondial s'appuie sur des travaux de recherche et d'analyse, ainsi que sur des approches plus larges, telles que la protection, l'égalité de genre et l'inclusion, l'engagement communautaire et la redevabilité, les transferts monétaires et la distribution de bons, et l'utilisation d'outils numériques.

et une protection à plus de 1,17 million de personnes¹⁹. Les points de services humanitaires²⁰ restent un mode de prestation essentiel ; nombre d'entre eux sont désormais bien implantés et fournissent un soutien accessible le long des routes migratoires. En 2025, par exemple, les PSH établis au Niger, au Mali, en Égypte et au Soudan ont bénéficié d'un nouveau soutien grâce au consortium « Pathways to Protection » (P2P), et ont fourni plus de 27 000 services répondant à des besoins essentiels et de protection²¹.

Cette couverture opérationnelle se retrouve également dans les efforts de préparation et d'intervention d'urgence. En 2025, 50 Sociétés nationales ont répondu aux besoins urgents des personnes migrantes dans le cadre d'opérations liées à des mouvements de population, qui ont fait l'objet de 30 allocations du Fonds d'urgence pour l'intervention en cas de catastrophe (IFRC-DREF) et de 8 appels d'urgence. Parmi ces opérations figuraient notamment des interventions d'urgence dans des pays tels que l'Afghanistan, la Colombie, Djibouti, le Liban, la Mauritanie, le Nigeria, la Syrie, l'Ouganda et le Venezuela.

Les efforts visant à renforcer la préparation progressent également. Les considérations relatives à la migration ont été intégrées dans l'approche « Préparation pour des interventions efficaces » (PIE), avec des mises en œuvre pilotes dans des pays d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Balkans. En outre, l'action anticipative fait aussi l'objet de travaux pour renforcer sa mise en œuvre. De nouvelles lignes directrices visant à aider les Sociétés nationales à élaborer des protocoles d'action rapide en cas de mouvements de population ont été parachevés en 2025, à la suite de la création d'un groupe de travail technique dédié²². Par ailleurs, pour répondre aux difficultés évoquées par les Sociétés nationales, rencontrées dans les endroits d'où partent les personnes migrantes et vers lesquels elles reviennent, des lignes directrices opérationnelles concernant la participation des Sociétés nationales à des activités liées au retour sont en cours d'élaboration.

Malgré ces avancées, d'importantes lacunes subsistent. Si la prestation de services essentiels est désormais largement répandue, les Sociétés nationales rapportent que les efforts visant à garantir un accès sûr et non discriminatoire au moyen d'un plaidoyer et d'un dialogue continus sont moins systématiquement intégrés²³.

Dans l'ensemble, les progrès accomplis au titre de l'objectif stratégique 1 témoignent d'une solide performance opérationnelle et d'un engagement fort de l'ensemble du Mouvement. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer la qualité, la cohérence et la durabilité des services essentiels, parallèlement à un investissement accru dans la diplomatie humanitaire et le plaidoyer, afin de garantir que les personnes migrantes puissent bénéficier d'un accès sûr, digne et effectif aux services essentiels tout au long de leur parcours.

¹⁹ Une analyse détaillée des chiffres ainsi que des études de cas provenant des Sociétés nationales participant au programme mondial sont disponibles dans son [rapport annuel 2025](#).

²⁰ En 2025, la Fédération internationale a collaboré avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour répondre aux demandes croissantes de la société civile, des États membres, des partenaires et des donateurs concernant les distinctions et les complémentarités entre les leurs modèles de services et de coordination, dans le cadre d'une note intitulée [Analytical Note on UNHCR Multi-Purpose Hubs \(MPHs\), IOM Migrant Resource Centres \(MRCs\), and IFRC Humanitarian Service Points \(HSPs\) Clarifying Mandates, Design Logic, and Complementarity under Route-Based Approach](#) (Centres polyvalents du HCR, Centres de ressources pour migrants de l'OIM et Points de services humanitaires (PSH) de la Fédération internationale : clarification des mandats, de la logique de conception et de la complémentarité dans le cadre de l'approche fondée sur les itinéraires).

²¹ Le programme « Pathways to Protection » réunit l'expertise de la Croix-Rouge danoise, du Conseil danois pour les réfugiés, de l'International Detention Coalition (dans une approche de consortium) et plus de 23 partenaires locaux répartis dans 10 pays, dont les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Égypte, de Libye, du Mali, du Niger et du Soudan. Ce programme met en œuvre le système des points de services humanitaires afin de garantir aux personnes migrantes, quel que soit leur statut, l'accès aux services essentiels tout le long des routes migratoires, en mettant en place un « ensemble minimum de services » visant à assurer la cohérence et la qualité des prestations.

²² Des protocoles simplifiés ont déjà été élaborés par les Sociétés nationales au Honduras, en Colombie et à Djibouti afin de permettre des interventions plus rapides et plus opportunes face aux risques émergents liés à la migration.

²³ Selon l'enquête de référence de 2026, seules environ 37 % des Sociétés nationales indiquent que ce plaidoyer est clairement défini et activement mis en œuvre.

C) RAPPORT SUR L'OBJECTIF STRATEGIQUE 2 : RÉSILIENCE ET INCLUSION

Un soutien est fourni à toutes les personnes migrantes afin de renforcer leur résilience et de les mettre à même de faire partie de communautés et de sociétés inclusives et d'y contribuer.

Les Sociétés nationales mènent de plus en plus d'activités qui favorisent la résilience et l'inclusion des personnes migrantes, ce qui témoigne d'une évolution : elles passent d'une prestation de services essentiellement à court terme à des approches plus globales et à plus long terme. Quel que soit le contexte, ces activités comprennent des efforts visant à améliorer l'accès aux soins de santé, à promouvoir la cohésion sociale et à soutenir les moyens de subsistance, parallèlement à d'autres services tels que l'éducation, la protection et l'aide au logement, dans la mesure où leurs capacités le permettent. Ces activités visent à permettre aux personnes migrantes de subvenir à leurs besoins essentiels tout en contribuant et en participant à la vie des communautés dans lesquelles elles vivent.

Cependant, les progrès accomplis dans ce domaine sont inégaux. Si de nombreuses Sociétés nationales fournissent des services directement aux personnes migrantes et collaborent avec les autorités, il s'avère plus difficile de lutter contre les perceptions hostiles et d'instaurer un discours public positif²⁴. Cette situation met en évidence le fossé qui existe entre la prestation de services et des approches plus systémiques de l'inclusion, qui sont essentielles pour obtenir des résultats durables. Les progrès sont également freinés par des ressources financières réduites et souvent insuffisantes. Bien que les Sociétés nationales s'attachent activement à fournir un soutien en faveur de la résilience et de l'inclusion des personnes migrantes, nombre d'entre elles rencontrent des difficultés à mettre en place et à pérenniser des programmes complets sur le long terme. Les Sociétés nationales qui ont établi des partenariats à long terme avec les autorités locales, mobilisé le secteur privé et noué des alliances stratégiques avec d'autres parties prenantes sont généralement mieux à même de renforcer et pérenniser leurs efforts. La durabilité et l'incidence des programmes de résilience et d'inclusion dépendront non seulement des capacités des Sociétés nationales, mais aussi de politiques publiques propices à l'intégration sociale, à l'inclusion économique et offrant des possibilités de subsistance pour les personnes migrantes et les communautés d'accueil.

Afin de renforcer les conditions propices à l'autonomisation socioéconomique et à l'inclusion des personnes migrantes, un cadre de référence mondial pour l'intégration, l'inclusion et la réintégration est en cours d'élaboration, parallèlement à une cartographie complète des services. Cette cartographie révèle que 138 Sociétés nationales œuvrent déjà en faveur de l'intégration et de l'inclusion dans leurs pays respectifs, tandis que 44 d'entre elles soutiennent également la réintégration des personnes de retour et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays²⁵. S'appuyant sur l'expérience du Cadre de référence pour l'intégration et l'inclusion élaboré pour l'Europe et l'Asie centrale, le cadre mondial proposera des orientations stratégiques et techniques aux Sociétés nationales du monde entier. Il est en cours d'élargissement pour inclure la réintégration, garantissant ainsi une approche plus complète et adaptable au contexte dans toutes les régions.

Dans l'ensemble, les Sociétés nationales font preuve d'un engagement croissant en faveur de la résilience et de l'inclusion. Des efforts soutenus sont nécessaires pour renforcer la cohérence, l'ampleur et la qualité de ces actions, notamment en favorisant la participation des

²⁴ Données provenant de l'enquête de référence de 2026.

²⁵ En Türkiye, par exemple, le projet « STRIVE » (Soutenir la transition, le relèvement, l'inclusion et l'autonomisation professionnelle) constitue un excellent exemple de soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans un pays de destination, aidant les populations touchées à reconstruire leur vie, à rétablir leurs moyens de subsistance et à renforcer leur résilience économique. Mis en œuvre par la Société du Croissant-Rouge turc en partenariat avec la Fédération internationale et la Croix-Rouge britannique, avec la participation du Centre de ressources de la Fédération internationale sur les moyens de subsistance en tant que partenaire pour l'apprentissage, le projet cible les réfugiés syriens bénéficiant d'une protection temporaire ou internationale, ainsi que les membres vulnérables de la communauté d'accueil turque, dans sept provinces fortement touchées par les tremblements de terre de 2023.

personnes migrantes, leur inclusion et la mise en place de conditions favorables, qui constituent des éléments essentiels de la réponse du Mouvement en matière de migration.

D) RAPPORT SUR L'OBJECTIF STRATEGIQUE 3 : PROTECTION

Tous les migrants jouissent des droits que leur confèrent les branches applicables du droit, de la protection de leur sécurité et de leur dignité, et d'un appui pour prévenir ou réduire leur exposition aux risques.

La protection demeure un pilier central de la réponse du Mouvement à la migration, sous-tendant à la fois l'action sur le terrain et la diplomatie humanitaire. Les Sociétés nationales offrent un large éventail de services de protection dans divers contextes. L'information sur les droits, le rétablissement des liens familiaux (RLF), y compris le soutien aux familles de migrants disparus proposé par certaines Sociétés nationales, comptent parmi les services les plus communément fournis. La protection de l'enfance, le conseil juridique et d'autres services spécialisés sont également fréquemment proposés²⁶.

Un groupe de travail thématique sur le RLF dans le contexte des migrations a été au sein du Groupe de mise en œuvre de la Stratégie 2020-2030 du Mouvement pour le rétablissement des liens familiaux, en vertu du catalyseur n°6 de la Stratégie. Ce groupe a été reconduit en mai 2026, compte tenu de l'importance du suivi des efforts collectifs visant à améliorer encore la mise en œuvre de ce catalyseur par le Réseau des liens familiaux²⁷.

En outre, avec l'adoption de la résolution sur la protection au sein du Mouvement par le Conseil des Délégués en octobre 2024²⁸, le Mouvement a affirmé sa volonté claire de renforcer la protection des personnes dans le besoin ou exposées à des risques, y compris les personnes migrantes vulnérables, dans l'ensemble de ses activités. Une feuille de route du Mouvement visant à faciliter l'intégration de la protection dans la culture de travail et les processus du Mouvement a été élaborée et diffusée. À cet égard, plusieurs Sociétés nationales ont entamé une réflexion sur le meilleur moyen de mettre en œuvre le Cadre du Mouvement en matière de protection dans leurs activités avec et pour les personnes migrantes.

Grâce à ses efforts de diplomatie humanitaire à l'échelle mondiale, le Mouvement a continué d'œuvrer pour une meilleure protection des personnes migrantes, notamment en travaillant à la prévention des décès et des disparitions et en se penchant sur le sort des migrants portés disparus le long des routes migratoires (objectif 8 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières), ainsi qu'en ce qui concerne la promotion d'une assistance inclusive et l'accès à des services essentiels pour les personnes en situation de déplacement, quel que soit leur statut migratoire (objectif 15 du Pacte mondial).

Le Mouvement a en particulier apporté une contribution significative, dans le cadre du volet spécifique du Réseau des Nations Unies consacré à la migration, à l'élaboration, à la diffusion et, dans une certaine mesure, à la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général des Nations Unies relatives au sauvetage des vies humaines et aux migrants disparus (A/79/590), notamment par sa participation à des processus régionaux et interrégionaux. Le Mouvement a activement participé aux discussions au sein du Forum mondial sur les réfugiés et du Forum d'examen des migrations internationales, contribuant ainsi à garantir que les préoccupations humanitaires et les considérations relatives à la protection continuent d'être prises en considération dans les débats et les résultats politiques pertinents, notamment dans la Déclaration du Forum d'examen des migrations internationales de mai 2026 sur les progrès accomplis.

²⁶ Données tirées de l'enquête de référence de 2026.

²⁷ Le Réseau des liens familiaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge regroupe l'Agence centrale de recherches du CICR, les unités RFL/de recherches basées dans les délégations du CICR et les services RFL/de recherches des Sociétés nationales.

²⁸ Résolution CD/24/R1, [La protection au sein du Mouvement : renforcer notre impact collectif pour mieux protéger les personnes](#).

La protection figure également parmi les premiers objectifs de la diplomatie humanitaire dans toutes les régions, les Sociétés nationales accordant la priorité au plaidoyer en faveur de l'accès aux services, de la protection des droits et de la dignité des personnes migrantes, ainsi qu'à la protection de l'espace humanitaire²⁹.

De plus, grâce à son travail de recherche continu mené en collaboration avec d'autres partenaires du Mouvement, le Laboratoire mondial sur la migration a aidé les Sociétés nationales à recenser et à analyser les préoccupations des migrants en matière de protection dans leurs contextes respectifs, contribuant ainsi aux efforts plus larges du Mouvement visant à intégrer la protection dans les interventions humanitaires des Sociétés nationales. Ainsi, les composantes du Mouvement se sont dotées de messages solides et fondés sur des données factuelles pour éclairer leur positionnement et leurs efforts de plaidoyer auprès des autorités et au sein des instances régionales sur des questions clés, telles que l'accès des personnes migrantes aux soins de santé et à d'autres services essentiels, ainsi que la prévention et la gestion des cas de disparitions et de décès le long des routes migratoires et le soutien aux familles concernées par ceux-ci, en tenant compte des vulnérabilités spécifiques liées au genre et à l'âge.

Dans le même temps, les restrictions financières croissantes affectent l'ampleur, la continuité et la durabilité des activités de protection dans plusieurs contextes migratoires. Dans certaines régions, la réduction des ressources a entraîné une diminution des services de protection, notamment au niveau des points de services humanitaires et d'autres dispositifs opérationnels qui permettent aux personnes migrantes d'accéder à l'information, à des services d'orientation, aux services essentiels et à un soutien en matière de protection. Ces difficultés sont particulièrement marquées le long des routes migratoires et dans les zones frontalières, où les personnes migrantes peuvent être contraintes de passer de longues périodes dans des lieux de transit isolés où l'accès à l'assistance et à la protection est limité. La réduction des financements a également eu des répercussions sur les activités de protection dans le domaine des migrations maritimes. En raison des contraintes budgétaires, la Fédération internationale a mis fin à son partenariat avec SOS Méditerranée, ce qui a réduit la participation du Mouvement aux activités de protection en mer. Ces évolutions soulignent l'importance d'un financement prévisible et souple pour maintenir une présence humanitaire constante et pour garantir la protection des personnes migrantes en situation de vulnérabilité.

D'autres défis majeurs subsistent. Si la prestation de « services de protection » est largement répandue au sein du Mouvement, elle reste inégale en termes de contenu, des lacunes persistant dans des domaines tels que la réduction des risques, la protection fondée sur les droits et la coordination avec les acteurs concernés. Dans certains contextes, ces défis ont été aggravés par la diminution des financements et les conditions d'intervention de plus en plus contraignantes. De ce fait, les Sociétés nationales se heurtent à des difficultés importantes pour maintenir une approche fondée sur des principes dans certains domaines, tels que la détention des immigrants, les retours et les activités dans les zones frontalières. Le renforcement d'approches de la protection plus systématiques et cohérentes demeure une priorité essentielle pour la prochaine phase de la mise en œuvre.

E) DOMAINES SPÉCIFIQUES OFFRANT DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE

Redevabilité et participation effective

La Stratégie relative à la migration a renforcé l'approche centrée sur les personnes, celle-ci étant définie comme l'un des cinq catalyseurs d'une mise en œuvre réussie de la Stratégie. Le Plan d'action global pour 2025-2026 considère la participation effective comme une priorité.

²⁹ Données tirées de l'enquête de référence de 2026.

La mise en œuvre demeure toutefois limitée. Dans toutes les régions, les Sociétés nationales sont plus à l'aise pour impliquer les personnes migrantes dans la mise en œuvre des programmes et recueillir leurs retours d'expérience que pour les associer à la conception des programmes ou à la prise de décision³⁰. Les données de l'enquête de référence de 2026 montrent que plus les Sociétés nationales avancent dans la définition des priorités, l'élaboration des politiques et la prise de décisions, moins les personnes migrantes sont associées. Il apparaît donc que les migrants sont toujours considérés comme des personnes dont on recueille les points de vue (par exemple via des mécanismes de retour d'information), et non comme des acteurs dont l'avis est déterminant.

Localisation et renforcement des capacités

Les Sociétés nationales occupent une position unique pour venir en aide aux personnes migrantes et aux communautés d'accueil grâce à leur présence locale, à leurs réseaux de volontaires et à leur rôle d'auxiliaire des pouvoirs publics. Leur rayonnement dans les pays d'origine, de transit et de destination leur permet de faciliter l'accès aux services essentiels, à l'information, à l'accompagnement et à la protection, tout en favorisant la cohésion sociale et en apaisant les tensions au sein des communautés.

Le renforcement de la localisation nécessite non seulement des investissements dans les capacités des Sociétés nationales, mais aussi des partenariats plus solides avec les autorités nationales et locales, le secteur privé et d'autres parties prenantes. Une telle collaboration peut améliorer la portée, l'efficacité et la durabilité des services destinés aux personnes migrantes et aux communautés.

Le personnel et les volontaires des Sociétés nationales font preuve d'un engagement et de compétences solides. Cependant, certaines insuffisances au niveau des capacités continuent de freiner les progrès, en particulier au niveau des sections locales. Parmi les principales lacunes figurent des ressources humaines limitées, la manque de connaissance globale des outils existants et des capacités institutionnelles inégales. L'intégration des questions liées à la migration à tous les niveaux reste un défi pour de nombreuses Sociétés nationales. Il est de plus en plus généralement admis qu'il convient d'adapter le soutien en fonction des capacités organisationnelles et des besoins de chaque Société nationale et de développer l'apprentissage entre pairs ainsi que le renforcement des capacités au niveau régional.

Diplomatie humanitaire, dont le plaidoyer

La Stratégie relative à la migration a contribué à renforcer l'engagement des Sociétés nationales dans la diplomatie humanitaire, grâce à un positionnement du Mouvement plus clair et plus cohérent sur la migration (voir ci-dessus le rapport sur l'objectif stratégique 3 : Protection). Les données recueillies grâce au travail des Sociétés nationales sur le terrain permettent au Mouvement de mener une diplomatie humanitaire fondée sur les réalités du terrain, mettant en évidence les lacunes en matière d'accès, les risques liés à la protection et les répercussions des politiques restrictives.

Si les démarches confidentielles (notamment le dialogue sur des cas particuliers et l'élaboration de politiques) constituent les moyens les plus courants par lesquels les Sociétés nationales mènent une diplomatie humanitaire sur les questions de migration dans toutes les régions³¹, un engagement collectif du Mouvement au niveau mondial, sous la forme d'événements parallèles conjoints, d'interventions des Sociétés nationales et d'un renforcement de l'approche stratégique commune du Mouvement – tel que décrit dans la Stratégie du Mouvement relative à la migration – a été mis en avant, notamment lors du récent

³⁰ Les outils mis au point dans le cadre des approches Redevabilité envers les personnes touchées (AAP) et Engagement communautaire et redevabilité (CEA) donnent des orientations sur la manière de renforcer la participation des personnes migrantes tout au long du cycle de gestion des programmes.

³¹ Selon l'enquête de référence de 2026, la protection (des droits, de la dignité et de l'espace humanitaire) et l'accès aux services constituent les deux principales priorités de la diplomatie humanitaire menée par les Sociétés nationales sur les questions de migration à l'échelle mondiale.

Forum d'examen des migrations internationales tenu en mai 2026, dans la déclaration prononcée par la Fédération internationale en séance plénière.

Le Mouvement a maintenu une solide présence dans les processus politiques régionaux et mondiaux liés aux migrations et aux déplacements. Dans le cadre de sa participation à des instances telles que le Forum mondial sur les réfugiés et le Forum d'examen des migrations internationales, ainsi qu'aux consultations intersessions, groupes de travail et processus préparatoires variés associés à ces instances, le Mouvement a constamment défendu des politiques et des pratiques visant à renforcer la sécurité, la dignité, l'accès aux services, l'aide humanitaire et la protection des personnes migrantes tout au long des routes migratoires. Plus important encore, les efforts du Mouvement en matière de diplomatie humanitaire s'appuient sur des réalités opérationnelles et des informations de première main recueillies directement par les Sociétés nationales et les volontaires dans le cadre de leur mobilisation quotidienne auprès des personnes migrantes et des communautés touchées.

Reste que les défis que doivent relever les personnes migrantes ne peuvent être résolus uniquement dans le cadre de processus régionaux et mondiaux. Les Sociétés nationales devraient renforcer leur collaboration avec les autorités nationales et locales, notamment les institutions gouvernementales, les forces de l'ordre et d'autres acteurs pertinents du secteur public. Il est tout aussi important de maintenir un dialogue soutenu avec le secteur privé et les voix influentes des communautés afin de promouvoir une compréhension de la situation des personnes migrantes centrée sur l'humain, leurs capacités ainsi que leurs besoins, ce qui peut permettre de renforcer la cohésion sociale, réduire les idées fausses et favoriser des interventions plus efficaces et inclusives au niveau local.

Cependant, dans leur travail quotidien, de nombreuses Sociétés nationales doivent faire face à des pressions croissantes lorsqu'elles s'engagent dans des activités liées à la migration, ce qui souligne la nécessité d'un soutien collectif plus fort et d'un positionnement plus clair du Mouvement afin de maintenir une approche fondée sur des principes et préserver l'espace humanitaire.

Coordination et coopération entre les composantes du Mouvement et avec les acteurs extérieurs

La Stratégie relative à la migration a renforcé la collaboration dans l'ensemble du Mouvement, y compris au niveau régional³². Les réseaux régionaux chargés des questions de migration favorisent la coordination, l'analyse conjointe et l'apprentissage entre pairs, mais leur potentiel n'est pas encore pleinement atteint. L'harmonisation et le partage des pratiques entre les Sociétés nationales demeurent inégaux et les possibilités de coopération entre pairs peuvent être élargies.

Des progrès ont été accomplis dans le renforcement d'une approche fondée sur les itinéraires, améliorant ainsi la continuité de l'assistance et de la protection dans les pays d'origine, de transit et de destination (voir également ci-dessus le rapport sur l'objectif stratégique 1 : Services essentiels). Une note analytique a été élaborée³³ afin de répondre aux demandes croissantes de la société civile, des États, des partenaires et des donateurs visant à mieux comprendre les distinctions et les complémentarités entre les différents modèles de prestation de services et de coordination de la Fédération internationale, de l'OIM et du HCR. Cette note explique le fonctionnement de chaque dispositif et la manière dont ces dispositifs se complètent dans la pratique. Elle contribue à renforcer la coordination interinstitutionnelle, à

³² Toutes les Sociétés nationales, sauf une, qui ont répondu à l'enquête de référence de 2026, ont indiqué qu'elles sont en contact ou travaillent avec la Fédération internationale, le CICR ou d'autres Sociétés nationales sur les questions de migration. Les formes d'engagement les plus courantes prennent les formes suivantes : 1) participer à des réunions d'échange régulières ou ponctuelles, 2) prendre part à l'un des réseaux régionaux chargés des questions de migration ou 3) mener des projets et programmes conjoints sur la migration.

³³ Voir [Analytical Note on UNHCR Multi-Purpose Hubs \(MPHs\), IOM Migration Resource Centers \(MRCs\), and IFRC Humanitarian Service Points](#).

éviter les doublons et à optimiser les complémentarités et la cohérence opérationnelle le long des itinéraires migratoires.

La mise en œuvre demeure toutefois difficile. La coopération transfrontière a été difficile à mettre pleinement en œuvre, notamment en raison de contraintes liées au partage des données, de barrières linguistiques et de différences entre les contextes nationaux, et n'est pas encore établie de manière systématique.

Protection des données et utilisation fondée sur des principes de la technologie numérique

La majorité des Sociétés nationales ont indiqué que leur personnel et leurs volontaires suivaient une formation sur les politiques applicables en matière de protection des données et qu'elles disposaient en interne d'une personne à contacter pour les questions relatives à la protection des données. Les efforts doivent être redoublés afin que le personnel et les volontaires se sentent plus à l'aise pour appliquer ces politiques dans l'ensemble des programmes et des régions³⁴.

4) INCIDENCES SUR LE PLAN DES RESSOURCES

Les composantes du Mouvement devraient réaffirmer leur engagement à allouer des ressources, en fonction de leurs rôles, de leurs capacités et de leurs besoins opérationnels respectifs, à la mise en œuvre de la Stratégie relative à la migration. Cela comprend également le soutien à la plateforme sur la migration et les déplacements récemment mise en place.

En outre, les composantes du Mouvement sont encouragées à se soutenir mutuellement dans la mise en œuvre de la Stratégie, notamment en établissant des partenariats durables entre les Sociétés nationales afin de renforcer collectivement leurs capacités dans le domaine de la migration.

5) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

La note d'orientation relative au Plan de suivi prévoit une utilisation progressive des outils destinés à mesurer les progrès et à déterminer les domaines nécessitant des investissements supplémentaires, en fonction des ressources disponibles³⁵. Le suivi et la mise en œuvre s'appuieront sur les mécanismes existants et les enseignements tirés. Un Plan de suivi pour la période 2024-2026 a permis de mettre en place des mécanismes visant à assurer le suivi et à évaluer les progrès, ainsi qu'à adapter les approches aux niveaux national, régional et mondial, en s'appuyant sur les données relatives à la migration déjà recueillies au sein du Mouvement, notamment par l'intermédiaire de la planification unifiée, de l'enquête de référence de 2026, des échanges régionaux et des discussions menées au sein des réseaux régionaux et mondiaux (Groupe de haut niveau sur la migration et le Groupe de travail sur la migration).

Le Plan de suivi pourra être adapté afin de tenir compte des priorités définies dans le nouveau plan d'action pour 2027-2028, en s'appuyant sur les enseignements tirés et les données recueillies au cours de la première phase (2025-2026). Il devrait en particulier inclure des mécanismes visant à mieux rendre compte des retours d'information provenant des personnes migrantes elles-mêmes et à faire en sorte que leurs points de vue guident les décisions concernant la mise en œuvre de la Stratégie. Les Sociétés nationales devraient être les principales responsables du suivi et de l'évaluation de leurs activités liées à la migration, tout

³⁴ Données tirées de l'enquête de référence de 2026.

³⁵ Cela comprend les éléments suivants : une enquête de référence et des enquêtes mondiales régulières visant à couvrir les domaines pour lesquels aucune donnée n'est encore disponible ou n'a été recueillie (par exemple, enquête sur le rétablissement des liens familiaux) ; l'examen des données existantes au sein du Mouvement ; la cartographie des résultats et les enseignements tirés de ces derniers ; les retours d'information axés sur les bénéficiaires ; d'autres sources de vérification telles que décrites dans le Plan de suivi.

en contribuant aux processus de rapport régionaux et mondiaux en fournissant des données factuelles, des enseignements tirés et des analyses opérationnelles. Parallèlement, la Fédération internationale et le CICR continueront de suivre et d'évaluer leurs contributions respectives à la mise en œuvre de la Stratégie ainsi que leur appui à la réalisation des objectifs collectifs. Cette approche renforcera davantage la transparence au sein du Mouvement, tant en ce qui concerne les accomplissements que les contraintes opérationnelles, et donnera une image plus précise et cohérente des progrès collectifs, des capacités et des difficultés.

Les progrès, les priorités et les défis seront portés à l'attention du Conseil des Délégués de 2028 et/ou de la XXXV^e Conférence internationale afin de solliciter, le cas échéant, le soutien des États.

6) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

La Stratégie relative à la migration n'est plus une option : elle est désormais indispensable. Elle a jeté des bases solides pour une action collective, tirant parti des atouts du Mouvement que sont sa diversité et sa complémentarité, ce qui a permis une meilleure harmonisation, un positionnement plus clair et des progrès dans le renforcement des interventions opérationnelles à l'échelle du Mouvement.

Reste que les besoins humanitaires ne cessent de croître, tandis que les progrès demeurent fragiles et que la marge de manœuvre pour une action humanitaire fondée sur des principes se réduit. Chaque jour, les Sociétés nationales apportent une aide vitale, souvent en tant que seuls acteurs présents sur le terrain, en particulier dans des contextes où l'accès est restreint et où les besoins sont les plus criants. La reconnaissance de cette réalité doit se traduire par un soutien durable, y compris des financements prévisibles et un appui institutionnel renforcé.

Les conclusions de ce rapport soulignent à la fois la valeur ajoutée du Mouvement et l'urgence de renforcer la mise en œuvre de la Stratégie. Sans une intensification de l'engagement, notamment au plus haut niveau, et sans un renforcement de la coordination et des investissements, la capacité d'intervention du Mouvement restera mise à rude épreuve. Une action collective offre toutefois une occasion évidente de renforcer des interventions humanitaires fondées sur des principes et centrées sur les personnes, qui protègent la dignité et réduisent les vulnérabilités des individus le long des routes migratoires.

Le Mouvement, en collaboration avec les États et avec ses partenaires, doit agir de toute urgence et avec détermination. La portée mondiale du Mouvement, son approche fondée sur des principes et sa proximité des communautés lui permettent de jouer un rôle de premier plan, mais uniquement si cette approche s'accompagne d'un engagement, d'une solidarité et d'investissements durables.

Recommandations pour la prochaine phase de mise en œuvre (2027-2028) :

1. Défendre les principes et l'espace humanitaires³⁶

- Les composantes du Mouvement doivent redoubler d'efforts pour défendre une action humanitaire neutre, indépendante et impartiale dans le cadre de leur dialogue avec les autorités et dans leurs prises de décision concernant leur engagement en matière de programmes.

³⁶ Conformément à la résolution intitulée [Appel à respecter et soutenir l'action humanitaire fondée sur des principes](#). Voir également le rapport intérimaire correspondant.

- Les composantes du Mouvement doivent collaborer avec les États afin de garantir des conditions favorables à l'accès humanitaire et à des interventions fondées sur des principes.

2. Poursuivre l'intégration de la question des migrations dans l'ensemble des activités du Mouvement

- Les composantes du Mouvement doivent renforcer une approche fondée sur des principes et axée sur les besoins dans leurs stratégies, programmes et opérations à tous les niveaux, y compris au niveau des sections, en veillant à ce que les personnes migrantes, ainsi que les autres groupes vulnérables, soient effectivement pris en compte, conformément au principe d'impartialité, en s'attachant à optimiser l'impact des ressources disponibles.
- Les composantes du Mouvement doivent redoubler d'efforts pour promouvoir une meilleure compréhension des principes humanitaires et de l'approche qui guident les activités du Mouvement menées avec les personnes migrantes et les autres groupes vulnérables auprès des autorités, des communautés et d'autres parties prenantes.
- La Fédération internationale et le CICR doivent soutenir cette intégration en prodiguant des conseils et en fournissant une assistance technique.

3. Placer les personnes migrantes au cœur de l'action

- Les Sociétés nationales doivent améliorer la mobilisation des communautés, leur participation effective et les mécanismes de retour d'information, en veillant à ce que les personnes migrantes jouent un rôle actif dans la conception des programmes et la prise de décision.

4. Assurer la continuité des services le long des routes migratoires

- Les Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale et du CICR, doivent améliorer la coopération transfrontière le long des routes migratoires, y compris les mécanismes d'orientation et de partage d'informations.

5. Renforcer la diplomatie humanitaire afin de garantir le respect des droits des personnes migrantes

- Il est essentiel de renforcer l'investissement dans le dialogue bilatéral, la diplomatie humanitaire et le plaidoyer sur la migration, notamment le respect des droits et de la dignité des personnes migrantes, et de promouvoir un discours clair, fondé sur des principes et cohérent du Mouvement, s'appuyant sur des données concrètes et les réalités du terrain.

6. Investir dans le renforcement des capacités

- Les composantes du Mouvement doivent intensifier leur investissement dans leurs capacités essentielles, tels que les volontaires, le programme de Rétablissement des liens familiaux (RLF) et les points de services humanitaires, notamment soutenir le processus de certification des PSH.
- Les Sociétés nationales doivent systématiquement intégrer la protection et assurer le respect du principe « ne pas nuire », conformément au Cadre du Mouvement en matière de protection.
- Les composantes du Mouvement doivent s'engager de manière plus systématique dans des partenariats stratégiques et opérationnels avec des acteurs partageant les mêmes valeurs, afin de renforcer la complémentarité, d'étendre leur portée le long des routes migratoires et d'accroître l'impact collectif.

7. Renforcer les financements durables et prévisibles

- Les composantes du Mouvement doivent rechercher des financements durables, souples et pluriannuels pour leurs activités liées à la migration, notamment en renforçant leur participation aux mécanismes mondiaux et régionaux, tels que la Plateforme sur la migration et les déplacements.
- Les composantes du Mouvement doivent élargir et diversifier les sources de financement et explorer des approches innovantes afin d'améliorer le financement collectif en matière de migration.

8. Agir à l'unisson

- Les composantes du Mouvement doivent améliorer l'harmonisation, la coordination et le partage des connaissances, notamment par l'intermédiaire des plateformes régionales et des mécanismes mondiaux.

La mise en œuvre de la prochaine phase (2027-2028) sera guidée et soutenue par le Groupe de haut niveau sur la migration et le Groupe de travail sur la migration, qui définiront l'orientation stratégique, établiront les priorités et assureront la supervision. Un ensemble clair, ciblé et réaliste de priorités sera défini afin d'assurer une approche cohérente, efficiente et responsable dans l'ensemble du Mouvement, fondée sur les enseignements tirés et des données opérationnelles et tenant compte des contraintes actuelles en ce qui concerne les ressources.

Sans une action décisive, les besoins humanitaires dépasseront la capacité de réponse du Mouvement et les plus vulnérables se retrouveront laissés pour compte. Grâce à un engagement soutenu, au renforcement du soutien apporté aux Sociétés nationales et de l'action collective, le Mouvement et ses partenaires peuvent faire la différence afin que les personnes migrantes soient mieux protégées, aidées et traitées avec dignité tout au long de leur parcours.